

DÉFENSE DES CONSOMMATEURS

L'UFC Que Choisir remporte 293 000 € !

En 2024, l'association d'information et de défense des consommateurs "UFC Que Choisir" de Salon-de-Provence est parvenue à obtenir 293 000€, pour une partie de ses 792 adhérents, sur un volume d'un millier de litiges traités.



Les bureaux de Claude Le Foulgoc et de l'UFC Que Choisir sont situés à Salon-de-Provence, dans le quartier de La Monaque.

L'UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS est une association très appréciée de tous, depuis sa création en 1951... même si la plupart de ses supporters la connaissent davantage sous son appellation courante "UFC Que Choisir" ! Sur Salon-de-Provence, son antenne locale vient, justement, de dresser le bilan de son activité annuelle, lors de son assemblée générale du

11 mars. Un événement qui offre l'opportunité de faire le point auprès de Claude Le Foulgoc, l'une de ses membres les plus éminentes.

"Notre antenne s'est installée sur Salon, il y a une cinquantaine d'années déjà. Puis, nous avons déménagé à La Monaque, en juin 2023. D'ailleurs, nous songeons à améliorer la signalétique vers nos bureaux, car certains Salonais passent

devant, sans apercevoir l'UFC Que Choisir..." Actuellement, cette association locale de défense des consommateurs compte une secrétaire salariée et 33 membres bénévoles, retraités pour la plupart, dont un avocat en activité. "Nous aidons et représentons les particuliers qui ont un litige avec une entreprise ou une administration publique, tel qu'un hôpital par exemple ! Pour cela, nous faisons en sorte de suivre toutes les commissions de délégation de service public." Sur Salon, il peut s'agir, notamment, du réseau de chaleur urbaine et de ses chaudières, ou bien des parkings. "Notre antenne locale fait partie d'une vaste fédération nationale, ce qui nous procure un soutien, en particulier, en matière de formations, comme celles, très techniques, qui concernent l'usage de nos données privées numériques..."

**33 BÉNÉVOLES
POUR DÉFENDRE
752 ADHÉRENTS**

En 2020, la période Covid avait paradoxalement permis de faire

le plein d'adhérents salonais, en attirant 1059 personnes. Cette année, l'effectif se stabilise autour de 752 adhérents. "Il y a de multiples explications à ce léger recul, à commencer par le fait que certaines personnes s'abonnent au magazine Que Choisir, en pensant qu'il s'agit aussi d'une adhésion à l'UFC. Or, ce support de presse n'est pas directement lié aux adhésions." Il ne finance pas l'action quotidienne locale des bénévoles. "De même que beaucoup d'abonnés au magazine national ignorent qu'il y a des antennes UFC, tout près d'eux !"

**293 000€ OBTENUS,
EN 2024,
À L'ISSUE DES LITIGES**

Au sein de la petite équipe de 33 bénévoles de cette antenne UFC salonaise, gravitent plusieurs experts, chacun dans son domaine de compétence propre, qu'il s'agisse de litiges en téléphonie, assurance, énergie, assainissement, immobilier, travaux, annulation de voyage, etc. Tous ces services représentant le plus gros volume de dossiers

à traiter, chaque année, selon Claude Le Foulgoc. "Tant et si bien qu'en 2024, nous avons enregistré 884 nouveaux litiges." Et vu la durée nécessaire à leur résolution, l'UFC de Salon a dû traiter, environ, un millier de dossiers en cours, l'an dernier ! "Parmi eux, 53 litiges ont été gagnés à l'amiable par nos adhérents du Pays salonais, ce qui représente, tout de même, un gain global de 293 000€, pour ces particuliers !"

**28% DE LITIGES POUR LES
SERVICES MARCHANDS,
20% POUR L'AUTOMOBILE**

Au niveau des autres statistiques 2024 de cette UFC locale, le classement du plus grand nombre de litiges s'est réparti, de la sorte : "28% concernaient les services marchands, 20% l'automobile, 12% le logement, 11% la banque et le crédit, 10% l'assurance, 10% l'énergie ou l'eau, et enfin, 9% la téléphonie !" En reformulant ce classement, par gain financier, l'ordre devient le suivant : "70% des gains obtenus provenaient

du secteur énergie et eau, soit 100 000€. Tout comme 41 200€ (14%) provenaient des services marchands et 20 600€ (7%) des banques..."

**"REJOIGNEZ LES ÉQUIPES
DE L'UFC, SUR SALON,
ARLES ET AVIGNON"**

Une assemblée générale de l'UFC de Salon-de-Provence qui a permis, également, de mettre en relief l'utilité publique de cette association de défense et d'information des consommateurs, "grâce à un budget de fonctionnement proche de 40 000€ qui repose, aux deux tiers, sur les cotisations des adhérents, chaque année."

En guise de conclusion, Claude et les autres membres bénévoles invitent toutes les personnes intéressées à procéder à leur adhésion, "ou bien à rejoindre les équipes de l'UFC Que Choisir, en vue de permettre son fonctionnement sur Salon-de-Provence, Arles et Avignon, en participant à des enquêtes ou en tenant des permanences".

AURÉLIEN VOIRIN

